

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022

Publié le : 13/10/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauxenay : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Eloi JARAMAGO Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noiron : M. Claude MAIRE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006240

Rapport n°16 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté – Rapport des élus administrateurs – Année 2021

SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté – Rapport des élus administrateurs – Année 2021

Rapporteur : Mme Marie ZEHAFF Vice-Présidente

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixte et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2021 de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté dans laquelle GBM est actionnaire à 11,131 %.

La SPL MBFC a pour principal objet tous services de transport public urbain et non urbain des usagers, de transport scolaire, de transport accessoire de type loisirs scolaires et touristiques, et toute activité complémentaire aux services de transport.

Grand Besançon Métropole détient 11,131 % du capital de la SPL après rachat des parts de l'actionnaire Nevers Agglomération. Mme ZEHAFF et M.GAVIGNET représentent GBM dans les instances de la SPL.

I. Activité

La SPL intervient sur le réseau régional : la Région BFC lui a confié environ 8% de ses services, soit 5 lots pour le Jura, 1 ligne régulière en Saône et Loire, 1 ligne régulière et 3 lots dans le Doubs. La SPL MBFC exploite également deux des quatre lots du réseau interurbain de Grand Besançon Métropole, le réseau urbain de Saint Claude (via un contrat de DSP) et des lots de services scolaires de MBA (Mâcon Beaujolais Agglomération), d'ECLA (Lons) et de la Communauté Urbaine du Creusot Monceau.

Pour mémoire, s'agissant d'une société publique locale, la SPL MBFC travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »). De ce fait, et en respect des préconisations réglementaires, un contrôle analogue est instauré, principalement exercé par la Région BFC et Grand Besançon Métropole.

La société est implantée sur 11 sites d'exploitation et un site commercial répartis sur les départements du Doubs, du Jura et de la Saône et Loire.

Elle exploite un parc de 260 véhicules de transport en commun :

- 2/3 du parc : véhicules de grande capacité (supérieure à 50 places)
- 1/3 du parc : véhicules de moyenne et petite capacité (entre 10 et 40 places)

et 11 véhicules de moins de 9 places.

En 2021, la SPL a acquis 16 véhicules (12 en crédit-bail et 4 en pleine propriété) pour un montant global de l'ordre de 2,5 M€.

La SPL a proposé une offre de service complète en 2021 (après les interruptions liées à la crise sanitaire en 2020), cependant, il est constaté une perte sensible de la clientèle sur les lignes régulières. Cette perte s'est progressivement réduite mais se maintient à - 10% fin 2021. La SPL a également subi des pertes importantes sur l'activité périscolaire très touchée par les conditions sanitaires et les annulations de sorties au cours de l'année 2021.

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

La SPL compte 256 salariés (195 ETP) en 2021. Les effectifs sont stables, même si la SPL connaît, comme la plupart des entreprises du secteur, des difficultés de recrutement. 233 salariés sont affectés à la conduite des véhicules.

Il existe une forte proportion de salariés à temps partiel (65%) du fait de la forte concentration de service scolaire à effectuer en début de matinée et fin de journée en période scolaire.

B/ Gouvernance - Juridique

La répartition du capital (557 000 €) et des sièges en conseil d'administration est la suivante :

Actionnaire	part dans le capital	nombre de siège en Cadm°
Région BFC	64,991	12
Dijon Métropole	16,697	3
Grand Besançon Métropole	11,131	2
CA Maconnais Beaujolais	1,795	
CA Creusot Monceau	1,795	1 (*)
CA Grand Autunois Morvan	1,795	
Commune Saint Claude	1,795	
Total	100%	18

(*) assemblée spéciale

Le conseil d'administration accueille également 2 censeurs.

En 2021, M. Michel NEUGNOT, conseiller régional, était Président de la SPL. A l'issue des élections régionales, M. Arnaud MARTHEY a été désigné Président au conseil d'administration du 7 février 2022.

L'actionnariat n'a pas évolué en 2021. Un certain nombre de collectivités ont émis le souhait d'entrer au capital de la SPL MBFC, par acquisition d'actions auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté. Ces évolutions devraient intervenir en 2022.

Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois en 2021, et l'assemblée générale une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Depuis sa création, la SPL n'a pas distribué de dividendes.

III. Situation financière

Les comptes annuels 2021 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

En respect des dispositions réglementaires, la SPL justifie fin 2021 des capacités financières suffisantes pour obtenir auprès de la DREAL des copies conformes de licence communautaire.

ACTIF en K€	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF en K€	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	6 753	7 703	Fonds propres	2 141	1 933
Stocks	154	128	Provisions	589	435
Créances	2 565	2 448	Emprunts	9 029	10 338
Liquidité	6 438	5 820	Dettes d'exploitation	4 152	3 392
TOTAL Actif net	15 910	16 099	TOTAL Passif	15 910	16 099
PRODUITS en K€	31/12/2021	31/12/2020	CHARGES en K€	31/12/2021	31/12/2020
chiffre d'affaires	10 665	9 783	achats et services	6 539	5 598
part° tarifaire (Région)	5 136	4 444	impôts et personnel	8 232	8 092
Reprise amort et prov°	0	0	dot° amort et prov°	1 571	1 327
autres produits	771	995	autres charges	40	28
produits financiers	3	3	charges financières	30	30
produits exceptionnels	51	105	charges exceptionnelles	6	44
total produits	16 626	15 329	Total charges	16 418	15 121
Resultat net	207	209			

La situation financière est saine.

La SPL réalise un bénéfice de 207 318 €.

A/ Bilan

La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers avec la Région BFC : à l'actif dans les créances clients (de l'ordre de 2 M€), au passif avec une avance en compte courant d'associé de 3 250 K€, et des avances sur marchés ou trop perçu sur compensation pour un montant global de 1 728 K€.

Le matériel de transport représente 9 039 K€ en valeur brute à l'actif (5 971 K€ en valeur nette), et le capital restant dû sur emprunt 5 778 K€ au passif.

Le niveau de trésorerie et les ratios financiers sont satisfaisants, même si le ratio d'endettement est important car l'emprunt est la principale source de financement pour l'acquisition de véhicules.

B/ Résultat

Les produits d'exploitation (16 572 K€) sont essentiellement constitués du chiffre d'affaires (10 665 K€) et de la participation de compensation attribuée par la Région (5 136 K€). Le chiffre d'affaires est en hausse de + 9% par rapport à 2020 (année COVID), et se rapproche du niveau de 2019 (10 848 K€).

Le calcul de la compensation versée par la Région BFC dans le cadre du règlement d'OSP (Obligation de Service Public) et du contrat de concession de service public attribué à la SPL repose sur la répartition des charges proportionnellement aux kilomètres produits. Cette répartition et le calcul de la contribution sont établis pour chaque département.

Les charges d'exploitation (14 949 K€) sont essentiellement composées de la masse salariale (8 M€ avec les charges sociales et fiscales soit 49 % du total des charges), des contrats de location et de crédit-bail pour véhicules (841 K€), du carburant (1 077 K€), des pneumatiques et pièces de rechange (489 K€) des dépenses d'entretien des bus (571 K€) ou d'assurances du parc (410 K€).

L'année 2021 a été marquée par l'évolution du coût des énergies qui s'est envolé : en effet, le gaz, l'électricité et le gazoil ont augmenté de plus de 20% sur l'année.

Dans la continuité des investissements réalisés, le poste des dotations aux amortissements prend une place croissante dans les charges (1 417 K€).

IV. Liens avec la collectivité

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des lots de transport confiés.

Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de la SPL.

Les flux financiers entre la SPL MBFC et Grand Besançon Métropole résultent de la facturation par la SPL à GBM des prestations dans le cadre des lots du marché de service de transport public de voyageurs périurbains.

En 2021, la SPL a enregistré 3 798 K€ HT de chiffre d'affaires avec GBM.

Le conseil communautaire a été sollicité une fois en 2021 sur le rapport annuel 2020 de l'élue administrateur.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne l'acte d'engagement concernant l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines signé entre GBM et la société.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.

Le secrétaire de séance,

Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*